

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/10/Add.3
26 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 g) de l'ordre du jour provisoire */

PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES : GESTION DES SITUATIONS
DE SECHERESSE

Réunion technique

Additif

Gestion des situations de sécheresse : stratégies de planification
préalable, d'intervention et de résistance à la sécheresse

Résumé d'un exposé de l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

1. Si l'on ne peut éviter la sécheresse, on peut en réduire néanmoins l'impact sur les vies humaines et les biens ainsi que les conséquences sur les économies nationales. En général, on dispose de suffisamment de temps pour prendre les mesures nécessaires pour éviter que la sécheresse ne se transforme en catastrophe.

2. Les retombées à court terme de la sécheresse sur les moyens de subsistance dépendent essentiellement de l'efficacité et de la promptitude des opérations de secours, lesquelles sont accrues par la prévision précoce des sécheresses et une bonne planification des mécanismes d'intervention. A long terme, il s'agit de concevoir des stratégies de gestion et des politiques d'appui qui puissent réduire les impacts physiques, biologiques, économiques et sociaux de la sécheresse et accroître la sécurité alimentaire de façon durable.

*/ A/CONF.172/1.

3. Plusieurs outils permettent d'anticiper les sécheresses, dont la prévision météorologique, la modélisation de l'hygrométrie des sols et la télédétection. Les progrès des technologies satellites et des moyens de communication permettent aux systèmes d'alerte avancée de surveiller de manière plus fiable le couvert végétal et, partant, les risques de crise alimentaire. Le Système mondial d'information rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) utilise abondamment des données agrométéorologiques et des données satellites pour surveiller l'état des cultures vivrières et détecter les sécheresses. Ce mécanisme a pour objectifs principaux d'observer continuellement l'état de l'offre et de la demande alimentaires, d'identifier les pays ou les régions exposés à des pénuries alimentaires imminentes et d'évaluer les crises alimentaires éventuelles. On a progressé considérablement dans la mise en place de systèmes nationaux d'alerte avancée dans une quarantaine de pays en développement, mais une alerte avancée qui n'est pas bien intégrée aux mécanismes de prise de décision et d'intervention est inopérante. Il faut donc que les responsables aient accès à diverses possibilités d'intervention bien étudiées et que l'on dispose de moyens financiers et matériels pour faire le nécessaire.

4. La planification d'urgence en cas de catastrophe vise à réduire au minimum les effets néfastes des catastrophes par des mesures de précaution efficaces et à veiller à la bonne organisation des opérations d'urgence en cas de catastrophe ainsi qu'à leur déroulement en temps voulu et de façon efficace. Faute d'une planification préalable à l'échelle nationale, les mesures palliatives risquent d'être retardées et leurs coûts en termes de vies humaines et de pertes matérielles et animales pourraient être considérables, provoquant un accroissement des dépenses de remise en état. La planification préalable à l'échelon national devrait faire partie intégrante des programmes de sécurité alimentaire à long terme et la participation locale à leur conception, à leur mise en oeuvre et à leur évaluation est essentielle.

5. Les efforts d'atténuation des effets des catastrophes visent avant tout non seulement à réduire l'impact de la situation d'urgence elle-même, mais aussi à abrégier le délai de remise en état et, à long terme, à rendre moins vulnérable aux urgences alimentaires. Pour être pleinement efficaces, les mesures destinées tout particulièrement à la gestion de la production alimentaire et à l'aménagement des parcours exigent une action préalable de la part des pouvoirs publics dans des domaines tels que les politiques de tarification et de commercialisation et les régimes fonciers. On accordera la plus haute priorité aux intrants permettant d'enrayer la dégradation des sols et d'améliorer la sécurité alimentaire. C'est le plus souvent grâce à une conservation des ressources en eau, à la plantation de variétés résistant à la sécheresse et à un meilleur stockage sur place que la technologie agricole est optimale. L'amélioration de la productivité est entravée en outre par une érosion généralisée des sols et une baisse de leur fertilité. Le surpâturage impose un handicap de poids à la mise en valeur durable des terres arides, d'où la nécessité d'introduire des facteurs de production destinés à améliorer l'élevage, à gérer le cheptel et à intégrer l'aménagement des pâturages à la gestion de l'eau. Dans les terres arides, la demande de bois de feu s'accroît

et l'offre diminue rapidement, de nombreuses zones ayant déjà atteint une situation de déficit. La foresterie peut jouer un rôle important dans la lutte contre l'érosion des sols, l'amélioration de l'environnement, l'alimentation du bétail et la fourniture de compléments au régime alimentaire des populations rurales. La diversification est l'élément clé des stratégies dans les domaines de l'alimentation et des moyens de subsistance dans les zones exposées à la sécheresse et dégradées.
